

DEMANDE DE STATIONNEMENT

Je soussigné(e) :

Téléphone :

Fax :

ADRESSE DU DEMENAGEMENT :

.....
.....

Avec le véhicule immatriculé :

Pour effectuer :

Déménagement

Autres :

Du :	Au :
De : h.....	A : h.....

Il est précisé :

- 1) Que le stationnement du véhicule concerné ne devra pas excéder le temps strictement nécessaire au chargement et déchargement.
- 2) Qu'il devra se faire du côté autorisé par la présente, toutes dispositions devant être prises pour ne pas gêner la circulation des véhicules et des piétons.

Il est rappelé que les demandes d'autorisation doivent être adressées à la Police Municipale de la Ville d'Hyères au moins 8 jours à l'avance (n° fax : 04.94.00.78.46).

ATTENTION : CETTE AUTORISATION NE VOUS DISPENSE PAS DU REGLEMENT DE LA REDEVANCE HORODATEUR SI BESOIN EST

Fait à Hyères, le